



Note de préparation au comité syndical du 16 septembre 2014 - Lagrand

DÉLIBÉRATIONS → VOLET ADMINISTRATIF

CHARTER RÉGIONALE DE L'EAU

Présentation de 15-20 minutes de la charte régionale de l'eau par Christel FRANCCART du Conseil Régional PACA *à partir de 19h00*

Comment assurer une gestion équilibrée des ressources en eau ? Comment maîtriser la demande et répondre équitablement aux besoins ? Comment mieux prendre en compte les enjeux de la ressource en eau dans l'aménagement des territoires ?....

Le Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnable et Solidaire de la ressource en Eau – le SOURCE – a répondu à ces questions en proposant des orientations stratégiques inscrites dans la Charte régionale de l'eau.

Sur la base de ces orientations, la Région Provence Alpes Côte d'Azur propose la création d'une Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA) qui sera l'instance de mise en œuvre de la stratégie régionale de l'eau. L'AGORA entend fédérer et représenter les élus, les usagers, les associations et les services de l'Etat du domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire, dans le cadre d'une véritable gouvernance partagée. Acte de candidature à l'AGORA : mise en œuvre de la stratégie régionale de la ressource en eau à travers la réalisation d'actions innovantes et partagées.

La charte est consultable sur le site internet :

www.observatoire-eau-paca.org/files/20140403_LaCharteRgionaledeleau.pdf

Proposition de créer une commission d'élus qui s'impliqueraient sur cette thématique et qui participeraient à l'AGORA

Projet de délibération :

Autoriser le Président à signer la charte régionale de l'eau et à candidater à l'AGORA

Élection d'une commission thématique chargée de participer à l'AGORA

ADHÉSION DU SIEM AU SMIGIBA

L'adhésion du SIEM au SMIGIBA est effective depuis l'arrêté inter préfectoral du 15 juillet 2014.
Une réception aura lieu à la suite de ce comité syndical.

L'adhésion se traduit par un transfert d'une employée titulaire de la FPT.

Dans le cas particulier de dissolution d'un syndicat mixte suite à l'adhésion d'un syndicat mixte à un autre, le personnel du syndicat dissous relève de plein droit de celui auquel il adhère dans ses conditions de statut et d'emploi antérieur avec maintien du régime indemnitaire antérieur ainsi que des avantages collectivement acquis.

Une délibération du SMIGIBA est nécessaire pour préciser le régime indemnitaire et les avantages de Mme BARRERE, titulaire de la fonction publique territoriale, grade Rédacteur 1ère classe, échelon n°10, indice brut 486, indice majoré 420 (+15 points de NBI).

Le temps de travail de Mme BARRERE est de 6h hebdomadaires.

Sa résidence administrative est au SMIGIBA à Aspres sur Buëch.

Suite à cette adhésion, un budget supplémentaire doit être voté.

Une réunion a eu lieu le 6 août 2014 en présence du trésorier et des deux comptables, le budget s'établit comme suit :

Total du budget de fonctionnement (équilibré en recettes et dépenses) = 27 777,33 €

Total du budget d'investissement (équilibré en recettes et dépenses) = 40 435,18 €

Projet de délibération :

- Mme Géraldine BARRERE : Maintien du régime indemnitaire (IEMP et IFTS) et du temps de travail : 6h hebdomadaires. Résidence administrative à Aspres sur Buëch
- Approbation du budget supplémentaire

INDEMNITÉS AUX CONSEILS DU TRÉSORIER

Suite au renouvellement des élus, une délibération est nécessaire afin d'attribuer une indemnité au trésorier.

Projet de délibération :

- demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Lionel MARCHAND, à compter du 01/01/2011

DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Modification de la délibération prise le 27 mai 2014 sur l'autorisation du Président à signer les marchés.

Projet de délibération :

Ajout des termes suivants en italique gras : « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ***ainsi que toute décision concernant leurs avenants***, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

ANIMATION SITE NATURA 2000 DÉVOLUY DURBON CHARANCE CHAMPSAUR

L'animation du site Natura 2000 Dévoluy Durbon Charance Champsaur est aujourd'hui porté par la commune de St Julien en Beauchène. La convention d'animation s'arrête en mars 2015 et la commune de St Julien ne souhaite pas poursuivre l'animation de ce site.

L'actuel chargé de mission en charge de l'animation du site est dans les locaux du SMIGIBA et partage le bureau de la chargée de mission Natura 2000 Buëch, Méouge et Manteyer, ils constituent un pôle de naturaliste.

Le territoire du site Dévoluy, Durbon, Charance, Champsaur est partiellement inclus dans le bassin versant du Buëch.

Le SMIGIBA pourrait se porter candidat pour être opérateur du site Dévoluy, Durbon, Charance, Champsaur.

Projet de délibération :

Le SMIGIBA se porte candidat au rôle d'opérateur du site Natura 2000 FR9301511 Durbon-Dévoluy-Charance-Champsaur

DÉLIBÉRATIONS → VOLET TECHNIQUE ET TRAVAUX

TRAVAUX ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

Dans le cadre du contrat de rivière, des travaux d'entretien de la végétation sont portés par le SMIGIBA depuis 2009.

Comme indiqué lors du comité syndical du 1er juillet, la campagne de travaux s'organise en deux lots (montant total estimé : 100 000 €HT) sur les communes suivantes :

SYNDICAT MIXTE DE GESTION INTERCOMMUNAUTAIRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS

Maison de l'intercommunalité 05 140 ASPRES SUR BUËCH

☎ : 09 66 44 21 26

📠 : 04 92 58 63 16 @ : smigiba05@orange.fr

- lot insertion (estimé à 40 100 €HT) : Montmaur, Chanousse, La Beaume, Serres, La Faurie
- lot entreprise (estimé à 59 900 €HT) : Serres, Lus-La-Croix-Haute, Barret sur Méouge

Projet de délibération :

- L'entreprise retenue lors de la CAO du 4 septembre 2014 est Arbres et Techniques pour le marché de travaux d'entretien de la végétation pour un montant de 29 810,92 € HT.
- Signer la convention avec l'association d'insertion Lacs, Rivières et Sentiers pour 30 jours et un montant maximum de 660 € net par jour

CONVENTION CHANTIER INTERNATIONAL DE BÉNÉVOLES

Le SMIGIBA propose depuis plusieurs années des chantiers internationaux pour des bénévoles. Ces chantiers ont pour but l'intérêt général au travers de travaux d'entretien de la végétation et de protection de berges. Le chantier 2014 se fera avec une douzaine de bénévoles et se déroulera du 29 septembre au 19 octobre 2014.

Cette année les travaux vont consister à :

- réaliser des boutures de saules sur une berge érodée du petit Buëch entre le Pont de Chabestan et le poteau St-Luc (commune d'Aspres sur B.) pour des enjeux liés à une canalisation d'eau potable de la commune de Chabestan,
- consolider une berge déjà restaurée l'an passé au niveau de l'adoux de Fontenil (commune d'Oze) par des plantations denses,
- entretenir l'adoux de la Poissonnière (commune d'Aspres) et/ ou celui de Garenne (commune de La Batie M.), dégagement sélectif de bois mort etc ...

Une convention entre le SMIGIBA et l'association du Village des Jeunes doit être signée pour que le chantier puisse se dérouler. La contribution financière du syndicat s'élève à 2000 € net en faveur de l'association. *La convention est jointe à la note de préparation.*

Projet de délibération :

Autoriser le Président à signer la convention avec le Village des Jeunes

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

NATURA 2000

- Site Marais de Manteyer : bilan du copil du 1er juillet 2014
- Site gorges de la Méouge modification de la convention financière
- Site Buëch : COPIL en novembre avec élection du nouveau président

DIGUES

A la demande de la commune de Laragne

Investissement du SMIGIBA auprès des communes propriétaires et/ou gestionnaires de digues de classe C.

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :

1- Bilan attentes AEP

Un questionnaire a été envoyé aux communautés de communes en juillet 2014 pour faire le point sur les communautés de communes qui ont la compétence AEP, celles qui souhaitent la récupérer prochainement, celles qui souhaitent être soutenues par le SMIGIBA.

2- Avancement du plan de gestion de la ressource en eau

La prochaine réunion sur l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau se déroulera le **23 septembre à 14h à Gap** (lieu à préciser).

PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS

– Buëch

La présentation technique par le bureau d'études HYDRETUDES des actions de gestion des matériaux sur la vallée du Buëch (dans le cadre du plan de gestion des alluvions) se déroulera le **26 septembre 2014 à 9h30** dans les locaux de la CCIB à Lagrand.

– Méouge

Rencontre des agriculteurs et élus de la Méouge en juillet 2014.

Une attente de leur part pour qu'une étude transport solide soit réalisée afin de proposer des actions de gestion des matériaux et des iscles dans la Méouge et ses affluents.

Étude déjà réalisée en 2007.

PLANNING

Date du prochain comité syndical à proposer début novembre

Réunion de bureau : 14/10/2014 à 10h à Serres

Réunion de l'exécutif : 30/09/2014 à 10h à Serres

Un apéritif à 19h30 clôturera ce comité syndical en présence de tous les partenaires (Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'eau, Préfecture et anciens élus du SIEM et SMIGIBA et chargés de mission) **qui ont contribué à la réussite de l'adhésion du SIEM au SMIGIBA.**